

Projet d'établissement 2023 - 2026

Pourquoi un Projet d'établissement ?

Outre l'obligation décrétales (décret « Missions » du 24/5/97), un Projet d'établissement est l'occasion de déterminer des priorités à mettre en œuvre durant trois ans afin de faire vivre mieux encore notre projet pédagogique et de l'adapter aux exigences d'un monde en évolution. Les professeurs, éducateurs, membres du PO et équipe de direction se sont prononcés sur le choix de ces priorités lors de l'élaboration du plan de pilotage qui, après contractualisation, a pris le statut de contrat d'objectifs.

Par qui et comment sera-t-il mis en œuvre ?

La réalisation de ce Projet d'établissement nécessitera la collaboration des différents partenaires de notre communauté éducative. Sa mise en œuvre s'inscrit dans la continuité du Projet d'établissement précédent et de traditions existant depuis plusieurs années à l'Institut des Dames de Marie. Elles constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Comment sera évaluée sa réalisation ?

Pour effectuer régulièrement la confrontation entre les objectifs proposés dans le Projet d'établissement et les actions réalisées, le Conseil de participation évaluera sa réalisation. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Comment chacun sera-t-il informé du suivi de sa mise en application ?

Les organes réunissant les différents acteurs de notre communauté scolaire se réuniront régulièrement pour lancer des actions en vue de la réalisation de ce Projet d'établissement : Conseil de direction, réunion des éducateurs, assemblée des délégués, Association des parents, Conseil d'administration, ...

« Exigence intellectuelle à visage humain avec les valeurs chrétiennes comme ligne de conduite », voilà qui caractérise l'enseignement dispensé à l'Institut des Dames de Marie. Chaque élève qui, en présence de ses parents, s'inscrit dans notre établissement bénéficiera de cet enseignement dont le Projet éducatif et pédagogique précise que :

« *L'adhésion de notre communauté éducative à ces valeurs entraîne des implications concrètes:*

- une organisation de la "cité scolaire" établissant des règles simples, connues de tous, des mœurs respectueuses des personnes et des biens, proscrivant l'arbitraire et la violence, établissant le dialogue et la concertation, instaurant des procédures et des contrats garantis par une autorité clairement désignée; »

Pour atteindre cet objectif et actualiser cette implication, notre Communauté éducative se donne comme priorité de travailler les points suivants :

1. Un règlement d'ordre intérieur en évolution : l'équipe, consciente des changements générationnels, apportent régulièrement des adaptations dans le respect de la législation en vigueur et des valeurs qui nous sont chères. La mise en œuvre de la discipline est soutenue par le préfet et les éducateurs.
2. Un cadre permettant aux élèves de grandir dans la confiance qui leur est accordée au quotidien.
3. Un apprentissage progressif de l'autonomie au fur et à mesure du parcours scolaire.
4. Groupes de projets : mobilisation des élèves et de l'équipe éducative autour de l'organisation et de la participation aux tournois sportifs, spectacles, campagnes de sensibilisation, etc.
5. Communication autour des projets : via la plateforme Smartschool et les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) pour rendre les activités organisées et les projets menés plus visibles.
6. Représentation des élèves : implication des élèves dans les instances via les délégations de classe et le conseil de participation.

« - une **éducation** suscitant le souci du bien commun, l'attention mutuelle, le respect des engagements, le sens de la beauté et de la gratuité, la joie de vivre, l'initiative; »

Pour atteindre cet objectif et actualiser cette implication, notre Communauté éducative se donne comme priorité de travailler les points suivants :

1. Spiritualité : par l'organisation d'événements qui mettent en lumière l'Évangile dans un esprit d'ouverture vers les autres cultures et religions.
2. Introspection : participation des élèves de 5es aux retraites spirituelles et sociales.
3. Action de prévention et gestion des situations de harcèlement : séances d'information à destination des élèves et création de campagnes de sensibilisation.
4. Santé : Initiation de tous les élèves de 5e aux techniques de réanimation.
5. Solidarité : récoltes de vivres et autres produits de consommation, collectes de fonds pour diverses organisations.

« - un **apprentissage** mettant l'accent sur le discernement, la pensée, le goût de la recherche et de l'effort, une culture générale articulée, un enseignement qui, au-delà des critères d'utilité, rende sensible au mystère et à la complexité du monde et de l'homme, suscite le questionnement et la quête. »

Pour atteindre cet objectif et actualiser cette implication, notre Communauté éducative se donne comme priorité de travailler les points suivants :

1. NTIC : accompagnement des enseignants dans l'appropriation des applications et logiciels pédagogiques.
2. Langues modernes : découverte des cultures flamande et anglo-saxonne; organisation d'échanges linguistiques et d'excursions.
3. Vie de groupe et dépassement de soi : participation aux classes vertes.
4. Découvertes historiques et architecturales : visite d'une ville ou d'une région d'Europe par les élèves de 4es, de 6es et de cours à option.
5. Parents : poursuite de la collaboration sous ses formes actuelles, développement de l'usage de la plateforme Smartschool.
6. Méthode de travail : poursuite de l'attribution de moyens structurels pour aider les élèves de la 1ère à la 6e.
7. Différenciation - RCD : proposition de remédiations, y compris pour les élèves du degré supérieur. Poursuite de l'attribution de moyens pour le coaching. Développement de ressources de Remédiation, Consolidation et Dépassement pour permettre à chacun d'évoluer à son rythme.
8. Orientation : multiplication des initiatives et innovations pédagogiques pour soutenir l'éducation au choix et mener avec les élèves un travail d'orientation positive.

Tout ceci se développera et se réalisera dans un **cadre de vie** qui soutient l'apprentissage et qui contribue à la survie de l'humain sur la planète.

Pour atteindre cet objectif, notre Communauté éducative se donne comme priorité de travailler les points suivants :

1. Energie : vigilance quant à l'empreinte énergétique par des actions de réduction de la consommation, d'isolation des bâtiments et de modernisation des installations.
2. Gestion des déchets : recherche de solutions pour diminuer et recycler les déchets produits.
3. Mobilité : soutien et développement d'alternatives à la voiture et promotion de l'usage du vélo.
4. Cour de récréation : réaménagement de l'espace commun en mettant en avant développement durable, préservation de la nature, convivialité du temps de pause et sérénité des interactions entre élèves.